

## INTERVIEW

## Mission laïque française : "Nos chefs d'établissement ne gèrent pas leur carrière mais une entreprise" (JC Deberre)

Les chefs d'établissements de la Mission laïque française sont "particulièrement préoccupés par leur rôle dans l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur", déclare Jean-Christophe Deberre, directeur général de la Mission laïque française à AEF, le 20 avril 2017. Concernant l'accompagnement personnalisé, les chefs d'établissements veulent le consolider et que les enseignants se l'approprient. Les chefs d'établissement de la MLF-Osui "ne gèrent pas leur carrière mais une petite entreprise", pointe Jean-Christophe Deberre, soulignant qu'ils "ont pour mission de constituer entièrement" les ressources de l'établissement. Il considère qu'il faut aller, dans l'ensemble du système éducatif, "vers davantage d'autonomie" pour "aboutir à un management participatif". La MLF souhaite également renommer ses établissements "lycées français internationaux".



Jean-Christophe Deberre, directeur général de la Mission laïque française - Osui  
MLF

**AEF : Votre congrès annuel rassemblant le personnel d'encadrement de la Mission laïque française - Osui a eu lieu du 10 au 12 avril 2017 à New York. Quelles préoccupations des chefs d'établissement ont émergé ?**

**Jean-Christophe Deberre :** La responsabilité des chefs d'établissement a été, de manière inédite, au cœur du congrès car le renouveau et l'avenir de l'école se jouent autour de la construction des savoirs et des compétences, par le projet, par la mobilisation et par la construction d'une communauté scolaire active et solidaire.

Les chefs d'établissements se sont montrés particulièrement préoccupés par leur rôle dans l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur. Ils doivent être outillés pour pouvoir mener une orientation personnalisée reposant également sur toute l'équipe pédagogique. C'est une compétence à construire car dans les établissements de la Mission laïque française, les élèves ne sont pas seulement orientés vers le système français : les familles ne s'en contentent pas.

Dans notre réseau, la scolarisation représente un investissement financier important pour les parents. Le travail de l'orientation doit être perçu de manière satisfaisante dès l'entrée à l'école maternelle.

Plus largement, l'accompagnement personnalisé, introduit par la réforme du collège, attire l'attention des chefs d'établissement : il doit être consolidé et les professeurs doivent se l'approprier. Un travail d'organisation et de définition de l'accompagnement est nécessaire.

**AEF : Quelles sont les particularités des missions des chefs d'établissement dans votre réseau ?**

**Jean-Christophe Deberre :** Nos établissements sont autofinancés, les chefs d'établissement ont par conséquent pour mission de constituer entièrement leurs ressources. Leur rémunération fait également partie de ce budget.

S'ils disposent de plus d'autonomie dans le pilotage, leur responsabilité est aussi très importante : ils doivent fidéliser un public car le financement repose sur les frais de scolarité. De plus, les chefs d'établissement recrutent leur équipe. Ils ne gèrent donc pas leur carrière mais une petite entreprise. Les personnels de direction de notre réseau apprécient beaucoup cette autonomie. La Mission laïque française leur apporte un soutien financier en cas de besoin.

Par ailleurs, nos chefs d'établissements sont à la tête d'établissements couvrant le premier et le second degrés dans la plupart des cas. Cela permet d'encourager les collaborations entre les degrés : les parcours mis en place par la réforme du collège renforcent cette logique. Nous essayons également d'harmoniser les pratiques de vie scolaire entre 1er et 2nd degrés.

**AEF : Vous souhaitez que vos établissements soient nommés "lycées français internationaux". Quelle évolution ce changement d'appellation illustre-t-il ?**

**Jean-Christophe Deberre :** Le terme de "lycée français à l'étranger" est incomplet car il ne fait pas apparaître que les parcours des élèves sont internationaux : nos cursus sont plurilingues et intègrent le milieu local. Nous avons décidé, en novembre 2016, de proposer cette dénomination de "lycées français internationaux" au ministère de l'Éducation nationale. Nous voulons afficher clairement notre ambition de l'ouverture à l'international.

### La Mission laïque française

- Créée en 1902, la Mission laïque française est une association à but non lucratif liée au MAEDI et au MENESR par des conventions
- 110 écoles à travers 41 pays ; dont 36 établissements en pleine responsabilité (les autres sont des établissements partenaires, des écoles d'entreprise ou relèvent de la coopération éducative).
- 55 000 élèves
- la MLF est liée par convention à l'AEFE
- 30 % de ses personnels sont des titulaires détachés de l'Éducation nationale

*Mise-à-jour le 28 avril 2017.*

### L'autonomie doit être "un mode managérial participatif"

"Il faut aller vers davantage d'autonomie car cela rend les personnels soudés, déterminés, prêts à inventer", estime Jean-Christophe Deberre, Directeur général de la MLF-Osui. L'autonomie "constitue le rebond pour que l'éducation française soit plus responsable".

Cependant, une "approche collective" de celle-ci est nécessaire lors de l'élaboration du projet d'établissement ou du recrutement des personnels. "L'objectif est d'aboutir à un management participatif", souligne Jean-Christophe Deberre.

**AEF : Dans un rapport d'octobre 2016, la Cour des comptes estimait qu'une "définition stratégique du rôle de la Mission laïque française s'impose" (lire sur AEF). Comment se structurent votre action et celle du réseau AEF (dépendant du ministère des Affaires étrangères) ?**

**Jean-Christophe Deberre :** Nous sommes unis par une convention et nous faisons partie d'un même réseau, celui de l'enseignement français à l'étranger. Je suis convaincu que l'identité du programme français passe par un mélange d'un noyau dur d'établissements en gestion directe de la MLF ou de l'AEFE qui doit rester important, des établissements partenaires et de la coopération éducative.

La Cour des comptes a souhaité que l'État considère avec plus d'attention le développement de la Mission laïque française. Depuis, le dialogue doit être renforcé. La tradition française devrait évoluer en appuyant davantage l'action publique sur la société civile.

Nous allons là où l'État ne va pas, par exemple dans le sud du Maroc, au Kurdistan irakien ou peut-être,

bientôt, à Ramallah (Cisjordanie).

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

***Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur [www.aef.info](http://www.aef.info) afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuite.***

**Testez AEF**